



LISTE DES PIÈCES A FOURNIR POUR UNE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE - ANNEE UNIVERSITAIRE 2024-2025



Réservé à l'administration		NOM :	PRÉNOM :
Pièces fournies		FORMATION :	
<i>À tout moment, une vérification aléatoire des documents originaux peut être réalisée.</i>			
<i>Les pièces en gras sont bloquantes : la carte d'étudiant sera délivrée ou actualisée uniquement à la complétude du dossier.</i>			
<i>L'inscription administrative sera effective uniquement à la délivrance ou à l'actualisation de la carte d'étudiant et du certificat de scolarité</i>			
OUI	NON	PREMIERE INSCRIPTION	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Carte Nationale d'Identité / Passeport (en cours de validité)	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Titre de séjour ou récépissé de demande (en cours de validité) (titre de séjour à fournir à la scolarité dès réception)	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Attestation nominative CVEC 2024-2025	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 photo d'identité récente répondant aux critères de la République Française, avec nom et prénom au dos	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déclaration sur l'honneur valant justificatif de domicile (formulaire à télécharger)	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Attestation d'assurance scolaire/universitaire/extra-scolaire ou une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité mentionnant obligatoirement le nom de l'étudiant(e)	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Journée Défense Citoyenneté (JDC) ou le certificat individuel de participation à l'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) (Pour les étudiants de nationalité française nés à partir de 1983) (dans le cas où elle n'a pas été effectuée : attestation de recensement ou d'exemption)	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous êtes bachelier(e) de l'année ou déjà bachelier, le relevé de notes officiel du baccalauréat portant le n° INE. Le diplôme du baccalauréat original sera demandé ultérieurement, le cas échéant	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous êtes étudiant(e) international(e), le diplôme de fin d'études secondaires accompagné d'une traduction assermentée (si le document n'est pas rédigé en français)	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous avez déjà été inscrit(e) dans l'enseignement supérieur, les attestations de réussite et/ou relevé de notes obtenus depuis le baccalauréat	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Titre de paiement : soit par chèque à l'ordre de l'Agent comptable de l'UM, carte bancaire Visa ou MasterCard, virement	
OUI	NON	RÉINSCRIPTION	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Titre de séjour (en cours de validité)	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Attestation nominative CVEC 2024-2025	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déclaration sur l'honneur valant justificatif de domicile (formulaire à télécharger)	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Attestation d'assurance scolaire/universitaire/extra-scolaire ou une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité mentionnant obligatoirement le nom de l'étudiant(e)	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Titre de paiement : soit par chèque à l'ordre de l'Agent comptable de l'UM, carte bancaire Visa ou MasterCard, virement	
OUI	NON	PREMIERE INSCRIPTION / RÉINSCRIPTION (SELON LA SITUATION)	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous êtes mineur(e) à la date d'inscription, le formulaire « autorisation d'inscription pour étudiant(e) mineur(e) » (formulaire à télécharger)	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous étiez déjà inscrit(e) à l'UM ou dans un établissement français de l'enseignement supérieur l'année précédente, votre carte étudiant(e) 2023-2024	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous êtes pré-inscrit(e) sur internet, le récapitulatif PRIMO WEB ou IA WEB	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous êtes boursier(e), l'attestation/notification de la bourse 2024-2025 (bourse sur critères sociaux, du gouvernement français ou d'ambassade)	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous êtes admis(e) via Parcoursup, la notification Parcoursup	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous êtes admis(e) via eCandidat, la décision d'admission	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous êtes admis(e) en Master 1, l'attestation d'admission via MonMaster	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous êtes admis(e) en Master 1, hors MonMaster, l'attestation de non-inscription disponible sur MonMaster.gouv.fr	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous êtes admis(e) via Etudes en France, l'attestation d'admission	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous étiez inscrit(e) dans un autre établissement français de l'enseignement supérieur en 2023/2024, l'attestation d'admission de l'Université de Montpellier (si vous n'êtes pas passé par l'une des procédures citées précédemment)	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous changez d'établissement en cours d'année universitaire, l'autorisation de transfert tamponnée et signée par l'université de départ ET l'attestation d'admission de l'Université de Montpellier	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous êtes étudiant(e) salarié(e), copie du contrat de travail	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous êtes apprenti(e), le contrat d'apprentissage visé du CFA ou le certificat d'engagement délivré par le CFA EnSup-LR pour autorisation d'inscription	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous êtes pupille de la Nation, le jugement du TGI	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous êtes pupille de la République, la décision notifiée de l'ONAC	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous vous inscrivez en STAPS, le certificat médical d'aptitude à la pratique du sport	

En cas de délit de faux et usage de faux, l'article 441-1 du Code pénal dispose que les peines encourues sont de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende. L'établissement se réserve le droit d'engager toute action envers l'étudiant fraudeur.

Art. D.612-4 du Code de l'Éducation

Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.



**LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR UNE INSCRIPTION
ADMINISTRATIVE - ANNEE UNIVERSITAIRE 2024-2025**



- Si vous vous inscrivez en 2ème année d'un cursus santé, l'attestation de visite médicale et de vaccination du Service Commun de Médecine Préventive et de Prévention de la Santé des étudiants**

NB : les étudiant(e)s en formation continue doivent s'adresser au Service de la Formation Continue qui procédera à leur inscription selon des modalités spécifiques.



Vous avez des questions ? N'hésitez pas à consulter la [FAQ](https://www.umontpellier.fr/formation/admission-et-inscription)
(<https://www.umontpellier.fr/formation/admission-et-inscription>)

Dossier contrôlé par l'administration le

Signature de l'étudiant(e) :

Incomplet le :

Complet le

En cas de délit de faux et usage de faux, l'article 441-1 du Code pénal dispose que les peines encourues sont de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende. L'établissement se réserve le droit d'engager toute action envers l'étudiant fraudeur.

Art. D.612-4 du Code de l'Éducation

Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.